

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DLH 1175 Organisation de rencontres autour de l'habitat participatif en partenariat avec l'Ordre Régional des Architectes Île-de-France.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2013 DLH 226 portant sur l'adhésion de la Ville de Paris à l'association nationale des collectivités en matière d'habitat participatif en date du 14 et 15 octobre 2013 ;

Vu la délibération 2013 DLH 222 pour la préparation du lancement de l'appel à projets en faveur de l'habitat participatif en date du 14 et 15 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Île-de-France.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.